

# Plainte suite a agression

## Par gloubiboulga, le 03/03/2015 à 01:30

### bonjour,

j ai ete agressee a mon domicile par mon ancien conjoint (il a defonce ma fenetre pour entrer chez moi, casse la porte de la salle de bain, etc)

afin de me proteger de ses coups, j ai pris une bouteille sur la table et l ai tape. j ai porte plainte et les gendarmes sont venus constater les degats. j apprend aujoud'hui qu'il a porte plainte pour coups et blessures car il m'a dit qu'une plainte en annulait une autre et qu'il a fait faire un certificat disant qu'il avait mal a la tete (faux m a t il dit mais c est sa parole contre la mienne)

qu est ce que je risque ? que doit on faire pour se defendre contre les coups quand on se fait agresser chez soi a part prevenir les forces de l'ordre ? merci de votre reponse

#### Par moisse, le 03/03/2015 à 19:18

#### Bonsoir,

[citation]car il m'a dit qu'une plainte en annulait une autre[/citation] Cela n'est pas le cas loin s'en faut.

Il va pouvoir expérimenter l'aspect hasardeux de ses croyances.